



Paris, le 25 janvier 2023

Reconduction de l'accord de place du 19 janvier 2022 sur les restructurations de Prêts garantis par l'État (PGE) dans le cadre de la médiation du crédit aux entreprises

Entre:

- L'État, représenté par Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique;
- La Banque de France, représentée par son Gouverneur, Monsieur François VILLEROY DE GALHAU;
- L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer, représenté par sa Présidente et l'Institut d'émission d'Outre-mer représenté par sa Directrice générale, Madame Marie-Anne POUSSIN-DELMAS;
- Les banques membres de la Fédération bancaire française, représentées par Monsieur Philippe BRASSAC, Président de la Fédération bancaire française (FBF);

PREAMBULE

Le contexte économique pour 2023, marqué notamment par les conséquences de la crise énergétique, est susceptible d'entraîner des difficultés de trésorerie pour certaines entreprises. La reconduction pour l'année 2023 de l'accord de place susmentionné permettra de continuer à accompagner les TPE/PME bénéficiaires de PGE qui en rencontreraient le besoin.

Article 1

L'accord de place du 19 janvier 2022 est reconduit jusqu'au 31 décembre 2023.

Les signataires :

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique	Le Gouverneur de la Banque de France
Bruno Le Maire	François Villeroy de Galhau
La Présidente de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et Directrice générale de l'Institut d'émission d'Outre-mer	Le Président de la Fédération bancaire française
Marie-Anne Poussin-Delmas	Philippe Brassac